

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT CURIE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-54 créant l'unité mixte de recherche UMR U932 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2013-46 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR U932 ;

Vu la décision n° 2014-107 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR U932 ;

Vu la décision n° 2019-40 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR U932 ;

Vu la décision n° 2021-114 nommant le directeur de l'unité mixte de recherche UMR U932 ;

Vu la décision n° 2024-11 renouvelant le directeur de l'unité mixte de recherche UMR U932 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS5 dans sa séance du 21 au 24 mai 2024 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 01 au 04 juillet 2024 ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** L'unité mixte de recherche U 932 intitulée « Immunité et cancer » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2029.

**Article 2 :** Madame Ana LENNON DUMENIL est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'unité jusqu'au 31 décembre 2029.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**  
Président-Directeur général de l'Inserm

